

COMMUNIQUÉ

Nous avons récemment eu une communication de la part de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de l'Islet-Sud au sujet de consignes à respecter lors de la cueillette des déchets et du recyclage.

À partir du ***1^{er} janvier 2020***, tous les citoyens devront suivre les indications suivantes, car leurs bacs ne seront pas ramassés.

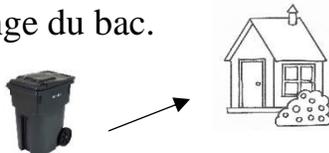
Les bacs ne doivent pas être trop loin de la route pour être accessible au camion.



Si vous avez plus d'un bac, ils doivent avoir une distance minimum de 1 mètre (3 pieds) entre eux pour que la palette du camion puisse passer.



Les roues doivent être orientées vers la maison pour que le couvercle ne se brise pas lors de la vidange du bac.



Les bacs doivent avoir le couvercle fermé, donc pas trop pleins et il ne doit y avoir aucun objet sur le couvercle.



Le bac doit correspondre à la collecte de la semaine. Si la couleur du bac ne correspond pas, il ne sera pas ramassé.